

2008-4049
12-Mar-2010

SANI-MARC DCCNA-I

DÉTRUIT LES BACTÉRIES ET LES ALGUES DANS L'EAU DES PISCINES

Granules Soluble

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE

Chlore disponible sous forme de sodium dichlo-s-triazinetrione

60.46%

NO. D'HOMOLOGATION 29506 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

8 - 1000 Kg



POISON

DANGER CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

SANI-MARC INC.
42, rue de l'Artisan,
Victoriaville, Qc G6P 7E3
Tél.: (819) 758-1541

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale..

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Des dommages possibles au muqueuse peuvent contre-indiquer un lavage gastrique. Administrer un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI:

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. Lire la fiche technique pour les détails concernant la formulation.

PRÉCAUTIONS:

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation . Éviter d'inhaler les poussières ou les vapeurs. Peut causer l'irritation des yeux et de la peau. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements.. Bien se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les remettre. Ne pas porter de chaussures contaminées par ce produit.

Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation, lacs, marais, étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE:

Conserver le produit dans le contenant original pour l'entreposage. Garder dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des semences, des aliments pour animaux, des engrais ou d'autres pesticides. Garder éloigné d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.

ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques aux personnes ou dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))